

## Corse et Sardaigne entre archaïsme et modernité au XIX<sup>ème</sup> siècle

Francis POMPONI  
Université de Nice

Entre tradition et modernité... Quelle que soit l'ambiguïté de cette terminologie faussement neutre en ce qu'elle se réfère à des concepts donnés comme des valeurs bien établies et opératoires sur un plan historique, nous avons choisi pour examiner cette ambivalence le terrain de deux îles méditerranéennes, la Corse et la Sardaigne au XIX<sup>ème</sup> siècle, du point de vue de leur intégration dans l'espace national, français dans le premier cas, piémontais puis italien dans le second. Sans vouloir reprendre ici l'ensemble de la *question meridionale* qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, plus il est vrai dans le cas de l'ancien Royaume de Naples que de la Sardaigne ou de la Corse, *Mezzogiono* de la France, c'est autour de cette thématique que nous nous situerons en considérant les traits d'archaïsme (*arretratezza* disent les Italiens) et la lente marche de ces îles dans la voie du « progrès ». Les repères temporels coïncident en aval avec le tournant que représente la première guerre mondiale mais ils sont quelque peu décalés en amont puisque la Corse est devenue partie intégrante de l'ensemble français en 1789 alors que la Sardaigne ne connaît la *fusione perfetta* avec le Piémont qu'en 1847, avec l'application du statut de Carlo Alberto, en attendant son insertion dans une Italie unifiée au temps de Cavour. Pour ce faire, nous privilégierons une approche thématique, en prenant du champ par rapport à la chronologie, afin de mieux nous placer dans la logique de cette rencontre.

Que nos deux îles aient posé, et en partie posent encore aujourd'hui, des problèmes du point de vue de leur intégration, c'est ce que révèlent les enquêtes parlementaires dont elles ont périodiquement fait l'objet et qui ont toujours été provoquées par la situation particulière qu'elles occupent en divers temps au sein des nations auxquelles elles appartiennent. Qu'il s'agisse de *l'inchiesta agraria* de Jacini et de celle de F. Pais Serra pour la Sardaigne ou du rapport Clemenceau pour la Corse, c'est à une situation d'ensemble des deux îles que nous avons affaire autour du thème de leur archaïsme et de leur particularisme sur les plans de la société, de l'économie et des « moeurs »<sup>1</sup>. Leur « état » est régulièrement apprécié comme non conforme aux normes de leur appartenance nationale. Les propos sont sévères : îles à la traîne, loin d'un niveau de développement décent, en mal d'industrialisation et figées dans des structures agraires improductives, manifestement sous-équipées, fermées sur elles-mêmes, peuplées d'habitants attardés, violents et peu entreprenants, comme frappées de fatalisme. L'enquête est en général un

---

<sup>1</sup> L'enquête dite Jacini de 1885 n'est en fait pas propre à la Sardaigne ; pour cette région c'est Salaris qui en fut le maître d'oeuvre. Elle avait été précédée par un premier inventaire du temps de Depretis en 1868. Quant à la principale enquête, celle de Pais, elle date de 1894. En Corse différentes enquêtes parlementaires provoquées par des problèmes ponctuels (questions électorales et banditisme) se succédèrent dès les premières décennies de la III<sup>ème</sup> République, avant celle de Delanney connue sous le nom de « rapport Clemenceau » de 1908.

prélude à des solutions qu'on a du mal à échafauder pour les faire entrer dans la modernité et les rapprocher du « modèle » continental. Périodiquement, plus encore au XX<sup>ème</sup> siècle qu'au siècle antérieur, elles ont suscité des mesures particulières, des plans de développement tendant, avec plus ou moins de succès, à leur fournir les moyens nécessaires et à créer les conditions de leur « mise à niveau » : c'était encore l'objet du Plan d'Action Régionale de 1957 pour la Corse et du *Piano di Rinascita* à une date proche de celle-ci pour la Sardaigne<sup>2</sup>. De façon non moins significative a été régulièrement posée à leur propos la question d'un statut particulier d'autonomie interne, réglé dans le cas de la Sardaigne au lendemain de la seconde guerre mondiale mais toujours d'actualité en ce qui concerne la Corse. Considérons déjà ces traits distinctifs par rapport à d'autres départements ou provinces comme des révélateurs de la question qui nous occupe.

### *Vue synoptique*

Le constat d'archaïsme (*arretratezza*) est déjà dressé sous l'Ancien Régime, au lendemain de l'annexion ou de la conquête des deux îles, après le passage de l'Espagne au Piémont en 1718 pour la Sardaigne et après 1769 pour la Corse qui devient alors française. Contentons-nous de l'évoquer en forme de rappel. Sont alors mis en cause l'ingratitude du climat et du sol, les faibles superficies de terres arables, l'étendue de plaines palustres et répulsives autant que de montagnes arides, un genre de vie reposant sur une agriculture autarcique à dominante de céréaliculture de faible rendement et d'un élevage extensif lié à la transhumance. Pas de routes carrossables, de faibles infrastructures portuaires et une économie d'échanges sous la dépendance de l'extérieur pour l'approvisionnement en produits de base et encore plus en produits de luxe. Facteur aggravant pour la Sardaigne, l'emprise d'une féodalité d'origine espagnole, latifundiaire et oppressive, que les Piémontais hésitent d'autant plus à mettre en cause qu'elle est puissante, et, en Corse, l'absence d'une classe moyenne entreprenante de gros propriétaires chère aux physiocrates<sup>3</sup>. La faiblesse de la densité démographique, à l'origine de plusieurs projets de colonisation de peuplement, autant que le régime de la petite propriété en milieu paysan entraîne également l'absence d'une classe de prolétaires que certains appellent de leurs vœux comme condition préalable à l'essor de l'agriculture. En clair, un monde sauvage, une population encore dans l'enfance, violente, barbare même (en raison de la pratique de la vendetta), fainéante et superstitieuse, des îles sur lesquelles ne s'étaient pas encore répandus les lumières et les bienfaits de la civilisation. Aux yeux des dominants qui « découvrent » le pays, administrateurs, voyageurs, experts géographes ou militaires qui multiplient alors enquêtes et rapports adressés au pouvoir central, alternent, aussi bien en Corse qu'en Sardaigne, l'espoir dans des potentialités naturelles qui

<sup>2</sup> Pour la Sardaigne et la législation particulière dont elle a fait l'objet, se reporter à Laura Pisano, « Orientamenti riformatori e politica delle legge speciale, note per una ricerca su Stato e Mezzogiorno dall'Unità al fascismo », in *Studi e ricerche in onore di Girolamo Sotgiu*, C.U.E.C, Cagliari, 1994.

<sup>3</sup> Comme références globales sur la période, voir L. Villat, *La Corse de 1769 à 1789*, Besançon, 1924 et, pour la Sardaigne, Carlino Sole, *La Sardegna sabauda nel settecento*, Sassari, 1984 et Girolamo Sotgiu, *Storia della Sardegna sabauda*, editori Laterza, 1984.

requièrent de lourds investissements et découragement allant jusqu'à faire envisager de se débarrasser de ces conquêtes improductives.

Part de réalité... C'est certain quand on pense que la comparaison plus ou moins explicitement était faite avec les régions les plus avancées du continent, part de schématisme ethnocentrique tendant au stéréotype, c'est non moins certain et durable puisqu'à des décennies d'intervalle l'on retrouve les mêmes jugements négatifs portés sur les deux îles et sur leurs habitants. Mais c'est qu'en termes de modernité, le décalage allait subsister et, sans entrer dans le débat toujours ouvert des raisons de cette stagnation, le tournant de la Révolution française n'a pas été suivi en Corse par une mutation économique propre à transformer en profondeur les structures sociales et la *fusione perfetta*, prélude à l'unité italienne, loin de résoudre la tare de l'archaïsme en Sardaigne, allait rapidement la placer au coeur de l'actualité nationale comme une variante de la *questione meridionale*. Nuançons notre propos tout en balayant largement la période. A se placer du point de vue d'une modernité « technologique », celle qui découle directement du progrès des « sciences et des arts », il serait absurde de dire que Corse et Sardaigne n'ont point évolué de l'Ancien Régime à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Des routes y ont été aménagées... la *Carlo Felice* a raccourci les distances entre Sassari à Cagliari et Miot de Mélito, administrateur général de la Corse sous le Consulat, se félicitait déjà d'avoir pu faire le trajet entre Ajaccio et Bastia « en voiture » en attendant l'oeuvre de la Monarchie de Juillet<sup>4</sup>. Avec retard par rapport au continent et bien qu'en réseau limité, le chemin de fer fera son apparition dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> et reliera entre eux les principaux chefs-lieux tandis que depuis les années 1830 la navigation à vapeur avait déjà amélioré les liaisons avec le continent et facilité les échanges. Modernisation technologique aussi, lente mais réelle et liée à des importations de modèles continentaux, dans le domaine des moyens de production, moulins et pressoirs, instruments de tissage, passage dans certains cas de l'artisanat à la manufacture, apprentissage des techniques d'extraction des minéraux et même naissance (en Sardaigne) d'une industrie minière, exploitation plus rentable des ressources forestières en recourant à des scies mécaniques. Progrès aussi des moyens d'information, de l'édition et de la presse, amélioration de l'instruction, plus rapide en Corse qu'en Sardaigne et recul de l'analphabétisme sont à porter au crédit du changement<sup>5</sup>. Avec des décalages dans le temps et souvent à un moindre degré d'intensité, le progrès s'affiche dans les îles où l'on court après le modèle continental, mais toujours avec le sentiment d'un décrochement intolérable qui entretient un sentiment d'amertume voire de révolte lorsque s'installe l'impression relative d'être laissé pour compte. On le voit en Corse lorsque sont mises en cause les grandes compagnies maritimes, la Fraissinet de Marseille notamment, accusée de transporter les voyageurs comme du bétail ou lorsque les Sardes se plaignent de ne pas être traités équitablement en arguant aussi de leur handicap insulaire en matière de transports. Tout bouge, tout change évidemment à l'échelle d'un siècle y compris dans la société : en

---

<sup>4</sup> A. Albitreccia, *La Corse, son évolution au XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1942.

<sup>5</sup> F. Pomponi, *Mémorial des Corses*, Ajaccio, 1980, tome IV et, pour la Sardaigne, G. Sotgiu, *Storia della Sardegna dopo l'unità*, editori Laterza, 1986.

Sardaigne une élite nouvelle se forme, une intelligentsia culturelle s'affirme au XIX<sup>ème</sup> et, dans les deux îles, la classe politique dominante suit le mouvement des idées et participe aux débats nationaux. Les relations avec le continent se multiplient et les échanges sont facteur de progrès sur le plan culturel comme sur le plan économique. L'historien en a pris acte et a pu faire l'histoire des deux îles en intégrant ces changements qui, à chaque étape importante, créent des situations nouvelles. Et pourtant, des traits d'archaïsme subsistent voire se renforcent en rendant difficile cette entrée dans la modernité avec le double effet d'entretenir sentiment de supériorité et de rejet chez le dominant et insatisfaction et rancœur chez le dominé. C'est sur ce terrain des limites de la modernité et de ses conséquences que nous entendons nous placer en étant sensible aux permanences structurelles en matière d'archaïsme.

### *Portée limitée des mutations agraires et sociales*

Le passage à l'Etat-nation, la modernité par excellence, ne s'est pas fait aisément et a laissé des poches d'ombre lentes à se résorber. La question est bien connue pour l'ensemble du *Mezzogiorno* au moment même et au lendemain de l'unité italienne. Certes la Sardaigne n'a pas été touchée par la même vague d'agitation que le Royaume de Naples<sup>7</sup> et l'on n'y enregistre pas de poussée de brigandage en forme de résistance à la fusion. C'est sans doute que, dépendance piémontaise, le pays a progressivement fait l'apprentissage de l'intégration sans passer par le stade de l'Etat-région. Il a ainsi connu avant même la *fusione perfetta* une homogénéisation administrative et judiciaire qui l'a rapproché du modèle centralisé du continent et, en 1847, il a perdu sa spécificité politique (les *stamenti* et la *Real Udienza*) qui faisait de la Sardaigne un *Regno*.<sup>8</sup> Cela s'est fait au nom du progrès et a été salué comme tel par la classe dirigeante : avec le *statuto* de Carlo Alberto le pays accédait à un régime constitutionnel qui satisfaisait les élites libérales ; il participait de l'évolution dans le sens de la démocratie en matière politique. Déjà sous Carlo Felice, au nom de la même modernité, il avait été procédé à une codification juridique avec les *leggi civili e criminali* qui, sans atteindre le degré de simplification et d'homogénéisation des codes napoléoniens, marquaient une prise de distance appréciable sinon une rupture avec l'Ancien Régime<sup>9</sup>. La Corse pour sa part avait fait l'apprentissage

<sup>6</sup> Collectif, *Intelletuali e societa in Sardegna tra restaurazione e unita d'Italia*, Atti del Convegno di Studi, Oristano, 1990, Editrice S'Alvure.

<sup>7</sup> On se souvient de la réflexion de Cavour en 1860 : « L'Italie du Nord est faite, il n'y a plus ni Lombards ni Piémontais ni Toscans ni Romagnols, nous sommes tous italiens mais il y a encore les Napolitains. » Carteggi Cavour III p. 228. Voir Giuseppe de Tiberis, *Le ragioni del Sud*, Edizioni Scientifiche italiane, Napoli, 1969 et Massimo L. Salvadori, *Il mito del buongoverno*, Einaudi Editore, Turin, 1960.

<sup>8</sup> Les *stamenti* réunissant les représentants de la noblesse, du clergé et des villes constituaient depuis l'époque espagnole comme un parlement régional. La *Real Udienza* était une cour de justice propre au pays. Ces structures et d'autres « privilèges » disparurent du fait de la fusion et de l'intégration au Piémont.

<sup>9</sup> Voir Mario Da Passano, *Delitto e delinquenza nella Sardegna sabauda (1823-1844)*, Giuffrè editore, Milano 1984.

de la modernité administrative, fiscale et juridique en devenant partie intégrante de la nation française en 1789. Parmi les acquis de la Révolution qui tranchent avec l'état inachevé d'Ancien Régime, rappelons l'unification de la monnaie et des poids et mesures, le système décimal, auxquels la Sardaigne n'accédera que plus tard mais toujours par la voie de l'étatisation et de la centralisation. Dans la foulée, au XIX<sup>ème</sup> siècle, ce fut, comme pour les autres départements, l'établissement du cadastre pour servir de base au prélèvement de l'impôt. En Italie, unification nationale avec tout ce que cela suppose sur le plan institutionnel et concept de modernisation et de progrès vont de pair comme pouvait s'en réjouir en 1862 Silvio Spaventa : « *L'Etat moderne, disait-il, dirige le peuple vers la civilisation et ne se réduit pas à administrer la justice ou à défendre la société ; il tend à conduire celle-ci dans la voie qui mène aux finalités les plus élevées de l'humanité*<sup>10</sup> », point de vue d'un libéral napolitain partagé par les élites sardes.

Déjà en 1815, lorsque la monarchie piémontaise restaurée se penche à nouveau sur le sort de la Sardaigne, elle exprime sa volonté de tourner la page de l'archaïsme et de rompre avec les siècles obscurs de l'Ancien régime. Pour arracher le *Regno* à son *arretratezza*, elle développe un programme qui n'est pas très éloigné de celui mis en oeuvre par les réformistes du temps de Bogino, de Gemelli et de Cossu au siècle précédent<sup>11</sup>. L'équivalent se retrouve en Corse sous la Restauration : accent mis sur l'agriculture, encouragement aux cultures nouvelles, subventions de l'Etat, mise en place de sociétés ou d'académies rassemblant les notables les plus éclairés prêts à jouer le jeu des exploitations « modèles ». L'on y relève l'empreinte physiocratique infléchie dans un sens plus scientifique préconisant les perfectionnements techniques en matière d'assolement, de machinisme et d'engrais artificiels. Le discrédit jeté sur les bergers considérés comme un obstacle à la mise en valeur agricole s'inscrit aussi dans une continuité et est justifié par les mêmes principes de régénération du pays. La lutte contre les servitudes collectives (*ademprivi*) et les biens communaux trouve son homologue en Corse, y compris avec l'interdiction de la vaine pâture, légalement supprimée sous le second Empire<sup>12</sup>.

Sans doute pouvons-nous aussi mettre au compte de la modernisation du pays l'action de l'Etat piémontais pour favoriser le passage à la *proprietà perfetta* libérée des contraintes d'assolement par l'*editto delle chiudende* (1820) qui autorisait particuliers et communautés rurales à enclore leurs terres<sup>13</sup>. Il en va de même des mesures tendant à faire sortir la Sardaigne de la féodalité. C'est avec retard par rapport à la péninsule que le problème se pose quand l'on pense que même le royaume de Naples avait déjà fait temporairement l'expérience de cette révolution à la faveur de l'influence napoléonienne

---

<sup>10</sup> « *lo stato moderno dirige un popolo verso la civiltà ; non si restringe solamente a distribuire la giustizia e a difendere la società ma vuole dirigerla in quelle vie che conducono ai fini piu alti dell'umanita* » cité par R. Romanelli, *L'Italia liberale*, Il Mulino, 1990, p. 31.

<sup>11</sup> C. Sole, *op.cit* supra.

<sup>12</sup> F. Pomponi, « Un siècle d'histoire des biens communaux en Corse dans le Delà des Monts », *Etudes Corses*, n° 3 et 4, 1974. et « Le problème de la vaine pâture en Corse au XIX<sup>ème</sup> siècle », *BSSHNC*, 4<sup>ème</sup> trimestre, 1976.

<sup>13</sup> Italo Birocchi, *Per la storia della proprietà perfetta in Sardegna*, A. Giuffrè editore, Milano, 1982.

au temps des rois Joseph et Murat. Lorsque Carlo Alberto se décide, non sans hésitations, à libérer le *Regno* de cet archaïsme social, il n'entend pas à proprement parler porter atteinte aux féodaux ni soulager leurs vassaux mais il espère voir naître une aristocratie foncière dynamique et entreprenante (*una classe imprenditrice*). Reste que la mesure de 1839 précédée et suivie d'autres dispositions qui attestent de la progressivité du changement, a mis un terme aux droits féodaux et aux justices seigneuriales et que les vassaux ont été libérés des marques les plus visibles et les plus surannées de la féodalité ; bientôt ils seront également affranchis de la dîme ecclésiastique. Il s'ensuivit une importante opération de rachat de droits ou de fiefs par l'Etat qui, comme il le faisait parallèlement avec les terres communales et les biens du clergé qui étaient venus grossir son patrimoine, les remit en circulation en les rétrocédant à des particuliers ou à des collectivités dans l'espoir de favoriser la naissance d'une moyenne ou grosse bourgeoisie rurale sur laquelle il comptait pour passer au stade d'un capitalisme agraire qui réponde au modèle de l'Italie du Nord. La réforme venait d'en haut, de l'Etat qui en confiait le soin à son administration conformément aux préceptes d'une centralisation « à la française ».

Il y eut loin pourtant des intentions aux réalités dans le domaine des mutations agraires et sociales. Les habitudes étaient tellement ancrées dans le passé et l'atteinte portée par la nouvelle législation aux intérêts des populations les plus démunies était telle que la résistance au changement fut plus forte. La réforme se heurta aux habitudes des populations pastorales transhumantes qui voyaient, du fait des enclosures autorisées par la loi (les *chiudende*), se fermer leurs traditionnels terrains de parcours ou être obligés d'« acheter » l'herbe de leurs troupeaux sur des terres jusque-là grevées de servitudes mais transformées depuis en propriétés privées<sup>14</sup>. Révoltes, bris de clôture, procès, eurent pour effet de retarder et de limiter la portée du changement d'autant qu'à l'intérieur des communautés rurales, les plus pauvres demeuraient attachés à la formule de l'exploitation collective reposant sur l'alternance entre sole cultivée (système du *vidazzone*) et jachère (*paberile*) rendue impossible à partir du moment où les propriétaires faisaient valoir leurs droits de *propieta perfetta* et se libéraient des contraintes de l'assolement. La classe dominante des anciens féodaux conserva toute sa puissance et sa richesse. La pratique du rachat (*riscatto*) de droits se fit à leur bénéfice puisque la formule leur assura des revenus plus substantiels que ceux qu'ils retiraient jusque-là de taxes aléatoires et toujours très disputées par les anciens vassaux. Il s'avéra que le coût du rachat des droits féodaux consenti par la monarchie retombait en fait sur ceux qu'elle « affranchissait » ou à qui elle rétrocédait les terres qui en étaient grevées, ce qui eut pour effet de refroidir les velléités des paysans qui voulaient s'en rendre acquéreurs. Les anciens vassaux ne profitèrent guère des réformes et, faute de capitaux, seule une minorité d'entre eux purent affermir leur emprise foncière. Là où les terres, domaniales, communales ou seigneuriales, leur furent vendues, même à bon compte, ils furent dans l'incapacité de les mettre en valeur et d'en tirer profit suivant les nouvelles formules souhaitées par l'Etat. La plupart des nouveaux acquéreurs furent contraints avec le temps et pour faire face à leur endettement de céder leurs parcelles aux plus nantis qui n'en devinrent pas pour autant d'entrepreneurs

---

<sup>14</sup> Evolution déjà bien décrite par M. Le Lannou dans sa thèse *Pâtres et paysans de Sardaigne*, traduction par M. Brigaglia, Edizioni della Torre Cagliari, 1992.

agrarie<sup>15</sup>. L'enquête Salaris note à propos de la nouvelle situation foncière de la Sardaigne à la suite de ces dispositions plus réformatrices que révolutionnaires que l'accès à la propriété du sol a été favorisée mais qu'elle se fit au prix d'un excessif morcellement. Même si les latifundia reculèrent, en matière de mode d'exploitation, le métayage (*mezzadria*) et le fermage (*affitto*) continuèrent à prévaloir sur l'exploitation directe et modernisée que la loi avait voulu favoriser. L'on en est encore resté aux contrats verbaux et à court terme en matière de location de la terre ou du bétail, le traditionnel *rapporto contrattuale* souvent consenti à l'année et ayant pour effet de cantonner le preneur dans une situation précaire sans permettre au patron d'entrer dans une phase d'accumulation de capital. La misère, signe par excellence de *l'arretratezza*, fut même aggravée en certains endroits et l'insécurité croissante, l'agitation récurrente dans les campagnes, en sont le signe. Incontestablement la Sardaigne a manqué sur le plan agraire son entrée dans la modernité. L'on peut dire d'elle ce qu'écrivait Galasso à propos de la Calabre lorsqu'il parle de processus de modernisation sans développement et de croissance sans transformation.

Les nouveaux riches – car il y eut quand même des bénéficiaires de l'opération dans la classe rurale de la moyenne bourgeoise (les *galantuomini*) –, se cantonnèrent en fait dans les usages ancestraux, à bonne condition d'ailleurs, aux dépens de leurs métayers, fermiers ou salariés qui ne ressentirent aucun changement de leur condition par rapport au passé. Antonio Gramsci se penchant plus tard sur la société sarde mettra régulièrement l'accent dans ses écrits sur cette incapacité *imprenditrice* de la bourgeoisie rurale en Sardaigne qui affectionnait de se comporter en rentier du sol et qui préférait ouvrir à ses enfants la voie des emplois (*impieghi*) à prendre dans l'appareil d'Etat ou des professions libérales<sup>16</sup>. Là encore la comparaison est à faire avec la Corse où les nouvelles élites dirigeantes volontiers qualifiées de propriétaires ne misèrent pas sur la mise en valeur de leurs biens et optèrent plutôt pour des carrières de fonctionnaires, de magistrats, de médecins et d'avocats.

#### *En d'autres domaines aussi*

Sur un autre registre il convient aussi de prendre la mesure des limites de l'ouverture sur un marché national. Là encore le fossé se creuse entre le Nord et le Sud et la situation de dépendance que dénonçait déjà John Day pour la Sardaigne médiévale sous le nom d'échange inégal<sup>17</sup> perdue tout en intégrant les formes nouvelles de cette dépendance masquée par les airs de modernité que nous soulignons plus haut. La Sardaigne continue à produire des matières premières mais tarde à s'équiper en moyens pour transformer sur place ces produits. Aux ressources agricoles qui n'ont pas changé de nature se sont certes ajoutées les ressources minières (soufre, cuivre, plomb) sans qu'une métallurgie ne s'installe sur place et les produits finis et à forte valeur ajoutée continuent à venir du continent. L'accent est mis régulièrement sur l'inadéquation aux exigences de la

<sup>15</sup> Sur tous ces aspects socio-économiques, I Birocchi, *op cit.*

<sup>16</sup> Antonio Gramsci cité par Rosario Villari, *Il Sud nella storia d'Italia*, tome II, p. 525 et passim, Laterza, 1975.

<sup>17</sup> John Day in *La Sardegna sotto la dominazione pisano-genovese*, UTET Libreria, 1987.

modernité économique des formules héritées du passé. La Sardaigne a manqué le virage de la révolution agricole mais elle a tout autant manqué celui de l'industrialisation et l'on peut en dire autant de la Corse. En dehors du secteur minier où naît un embryon de classe ouvrière, l'artisanat domine encore en milieu urbain régi par les règles d'un corporatisme désuet.

Archaïsme également patent quand on considère le retard en matière d'équipement bancaire et le recours systématique à l'usure qui fait la richesse des créanciers – précisément cette nouvelle classe de bourgeois parasites – et la misère des débiteurs progressivement privés des ressources traditionnelles des *monti frumentari* et des *opere pie*<sup>18</sup> auxquels ils avaient jusque-là recours en temps de difficultés. Leur disparition comme éléments régulateurs de la vie locale n'a pas été compensé par la mise en place d'un réseau suffisant d'organismes de crédit. Ce manque de liquidités est également bien observé par Gramsci lorsqu'il insiste sur la *scarrezza di capitali liquidi* et déplore dans la foulée « *una struttura economico-sociale primiriva e ritardataria rispetto a quella del settentrione* »<sup>19</sup>. Ce sont les mêmes observations qui sont faites à propos de la Corse dans le rapport Clemenceau de 1908.

Cette faiblesse structurelle ne résista pas à la crise économique des derniers décennies du siècle liée à l'élargissement du marché à l'échelle internationale et à la guerre des tarifs douaniers. La remise en question du libre échange entre France et Italie au temps de Crispi a porté un coup fatal au commerce du bétail auquel se livrait la Sardaigne notamment à destination de la Provence. Dès les premières mesures prises en 1878 le nombre de têtes bovines embarquées à Porto Torres est en chute libre, d'autant que l'approvisionnement des pays demandeurs se fait de plus en plus à partir d'Argentine tout comme, de plus en plus, les blés qui arrivent sur le marché européen proviennent d'Amérique et de Russie. La Corse comme la Sardaigne est incapable de faire face à cette concurrence qui s'exerce aussi sur l'huile et sur le vin dont les productions avaient augmenté tant qu'elles trouvaient preneur sur le continent<sup>20</sup>. Les châtaignes, les cédrats, n'ont plus leur place sur ces marchés et c'est par milliers que les arbres à pain deviennent des arbres à bois ou à tannin. Dans les deux îles l'on assiste à une déstructuration en profondeur des économies traditionnelles qui ne sont pas relayées par des activités novatrices. La crise s'installe et génère d'importants mouvements migratoires qui, avec un décalage dans le temps, affectent aussi bien la Corse que la Sardaigne.

En matière culturelle, en dépit des transformations que nous signalons dans le long terme et de l'affirmation d'une intelligentsia, les masses populaires tardèrent à surmonter le handicap de l'analphabétisme et au XIX<sup>ème</sup> siècle, sans avoir l'apanage de cette situation d'*arretratezza* longtemps présente en maintes régions de la péninsule, la Sardaigne fait assurément partie des régions les plus arriérées, comme l'attestent les différentes enquêtes réalisées à l'échelle nationale entre 1860 et 1914. Le fossé se creuse

---

<sup>18</sup> Structures d'assistances de caractère caritatif (prêts de semences et oeuvres pieuses) qui existaient à l'échelle des communautés sous l'Ancien Régime.

<sup>19</sup> Gramsci, in R. Villari, *op.cit.*, p.541.

<sup>20</sup> F. Pomponi, « Crise de structure et crise de conscience en Corse (fin XIX<sup>ème</sup> siècle) » *Actes des Journées d'Etudes de Bendor, Nice, 1977.*

en particulier par rapport à l'Italie du Nord et c'est en termes relatifs que se pose la question du retard du Sud. Insuffisance de l'infrastructure scolaire, nécessité des travaux des champs et des soins à donner au bétail qui éloignent régulièrement les enfants du chemin de l'école primaire. Les enquêtes sur le terrain et la littérature du temps s'en sont fait régulièrement l'écho ; il n'est pour s'en convaincre qu' à se rapporter à *Banditi a Orgosolo*<sup>21</sup> ou à l'oeuvre de Grazia Deledda et le retard ne sera pas comblé en entrant dans le XX<sup>ème</sup> siècle.

Au fur et à mesure que dans les deux îles se répand le sentiment que l'intégration dans l'ensemble national a été un leurre du point de vue du rattrapage économique et que le fossé se creuse avec le continent, dans une frange de l'opinion d'anciens fantasmes sont réactivés et viennent se cristalliser autour du thème de l'île abandonnée voire de l'île exploitée comme si le mal était programmé de longue date. Revient alors en force au niveau de l'imaginaire le temps de la conquête et de la « soumission », celui où en Sardaigne le mécontentement se cristallisait contre les Piémontais, ces dominateurs rendus responsables de tous les maux, eux qui ont étouffé dans l'oeuf les aspirations autonomistes nées en 1793 de la résistance à l'opresseur étranger, en l'occurrence les forces de la Révolution française qui s'étaient alors présentées sous les murs de Cagliari. En Corse, les premiers autonomistes de la *Tramuntana* et Santu Casanova<sup>22</sup> contestent le régime de Marianne et enjolivent le passé, Pascal Paoli et le temps de l'indépendance. Certaines élites locales se disent brimées par le pouvoir central qui les cantonne dans un rôle subalterne. En Sardaigne les mouvements sociaux sont sévèrement réprimés sous couvert de lutte contre le banditisme et l'on se remémore l'époque où la résistance à l'oppression avait été écrasée par la collusion entre les autorités piémontaises et les grands féodaux d'origine espagnole. Gian Maria Angioy, qui avait payé par l'exil en 1796 son action patriotique aux côtés des paysans en révolte est célébré dans certains milieux démocrates comme un héros « national ». Dans les deux îles, les nostalgiques de l'autonomie ou de l'indépendance se tournent vers le passé en refusant une modernité qui leur fait violence. De là la cristallisation du mécontentement contre le pouvoir central qui s'identifie de plus en plus à l'Etat... cet Etat qui ne « fait rien » pour la Sardaigne ou pour la Corse, les considérant comme des terres de conquête voire des colonies bonnes à exploiter. Cette quête identitaire, qui se développe en réponse aux abandons ou aux exploitations du pouvoir dominant allait être bientôt dénoncée en Sardaigne par Antonio Gramsci en des termes rénovés par une analyse marxiste reposant sur la lutte des classes, une forme nouvelle de contestation contre le sous-développement dont on ne trouve pas l'équivalent en Corse. Là, sans doute parce que le processus d'intégration était plus ancien et plus avancé, la cristallisation du mécontentement contre l'Etat fut plus limitée mais avec des différences non négligeables, les deux moments peuvent néanmoins être examinés en parallèle autour du thème commun de la persistance des archaïsmes et de l'absence d'un développement économique moderne.

### *Des îles exploitées ?*

---

<sup>21</sup> Franco Cagnetta, *Banditi a Orgosolo*, Rimini-Firenze, 1975

<sup>22</sup> F. Pomponi, *art. cit.* supra.

Le thème de *scambio ineguale* est réactualisé. Ces îles, dit-on de part et d'autre des Bouches de Bonifacio sont moins pauvres qu'on se plaît à le dire, elles détiennent des richesses mais celles-ci sont exploitées par des étrangers (entendons des gens qui ne sont ni Corses ni Sardes) qu'il s'agisse des minerais, des ressources forestières ou des profits nés du commerce et de l'activité bancaire. L'on se souvient en Corse des *carpet baggers* du temps de l'Ancien Régime qui avaient jeté leur dévolu sur le pays au lendemain de la conquête en faisant la chasse aux concessions, aux primes et aux emplois aux dépens des « nationaux ». Cela vaut pour la Sardaigne dont les potentialités n'auraient été vantées que pour inciter des investissements de type colonial. Ne trouve-t-on pas encore dans le discours « officiel » des gouvernants le thème récurrent que ces îles n'ont pas suffisamment payé le prix des lourds investissements que les Etats français ou piémontais y ont engagé au niveau des infrastructures ! Les potentialités de richesse manifestement surestimées n'ont fait qu'aiguiser des appétits contraires aux intérêts des populations locales. Inversement l'agacement ressenti dans certains milieux du pouvoir dominant devant le fait que celles-ci ne répondaient pas aux espoirs qu'on avait mis en elles, qu'elles se plaçaient à contre-courant de l'évolution, provoquaient les mêmes velléités de rejet qu'au siècle précédent. Il arriva encore au XIX<sup>ème</sup> siècle, au moment de la réalisation de l'unité italienne, que la Sardaigne soit proposée comme monnaie d'échange dans les tractations entre le Piémont et la France comme cela s'était encore produit au moment de la Révolution française. Dans le cas de la Corse, au lendemain de la chute du Second Empire, l'on se souvient de la proposition de Clemenceau faite devant le club positiviste que cette île « bonapartiste » cesse d'être française. La fiscalité d'Etat, *il fiscalismo cameralistica*, tendait à être perçu, dans certains milieux comme une forme nouvelle d'exploitation. C'est ce que dénonçaient les premiers élus sardes du *parlamento subalpino* considérant que l'optique du gouvernement piémontais était de faire rentrer de l'argent pour les besoins de l'Etat et non pas pour permettre le développement économique de l'île, une allégation qui se retrouve sous la plume de Gramsci et qui perce aussi en Corse dans les années 1880 où, dans le contexte de crise économique et de surcharge fiscale, les bandits se remettent à faire la chasse aux percepteurs. Le problème s'est déjà posé en Sardaigne avec une particulière acuité peu de temps après la réalisation de l'unité italienne, dès 1857 lors de la bataille menée par G.B Tuveri à propos de la nouvelle fiscalité « unitaire » marquée par un alourdissement de l'impôt foncier douloureusement ressenti par une population démunie<sup>23</sup>.

Et que dire de ces étrangers, Piémontais compris, qui toujours à l'affût de bonnes affaires se portaient acquéreurs de concessions emphytéotiques comme ce fut le cas, avant même la *fusione perfetta*, du comte Carlo Baudi de Vesme, originaire de Cuneo et bientôt membre du parlement subalpin, auteur par ailleurs de *Considerazioni politiche ed economiche sulla Sardegna* où il se permettait de prononcer des jugements méprisants à l'égard des Sardes de la même veine que ceux formulés au début du siècle par Joseph de

---

<sup>23</sup> « il governo, écrit-il alors, e giunto ad estorquere annualmente dall'isola 20 milioni » et de s'en prendre violemment aux *esattori* également dénoncés par Vittorio Angius, cité par G. Sotgiu, *Alle origini della questione sarda*, Editrice Sarda Fossataro, Cagliari, 1974, p. 96.

Maistre<sup>24</sup>! De même la *Societa Malfidano* des mines de plomb et de zinc de Carloforte dont le développement date des années 60 était aux mains de capitaux français et les *miniere* de Nebida étaient exploitées par des Belges<sup>25</sup>. L'on a pu relever également comment au terme des mesures consécutives à l'*edito delle chiudende* et à la suppression de la féodalité, une quantité non négligeable de terres était échue à des habitants de la péninsule qui investirent leurs capitaux en Sardaigne. N'avait-on pas conscience aussi qu'à Cagliari toutes les initiatives novatrices en matière économique tendant à doter la cité de structures manufacturières étaient le fait de Génois bien en cours ! En Corse il apparaît plus nettement encore que partout où l'économie bouge et où des perspectives de modernité et de rentabilité se font jour, le capital vient de l'extérieur. C'était déjà vrai avec la compagnie Regnacq qui, dans les années 1830, se lançait dans une opération de ferme modèle dans le Fiumorbo, homologue corse de l'initiative de Baudi de Vesme dans la région d'Iglesias<sup>26</sup>. Les exploitations forestières sous la Monrachie de Juillet et encore en fin de siècle lorsqu'il s'agit de couper les châtaigniers et de fonder des usines à tanin étaient également aux mains de continentaux et c'est contre eux que se cristallisa le mécontentement des populations lésées par la remise en cause de leurs usages immémoriaux. L'entrée dans la modernité économique et capitaliste se faisait là aussi aux dépens des autochtones et cela n'échappa pas à une certaine intelligentsia locale qui, en Sardaigne, s'inquiétait tout autant de voir la réalisation du réseau ferré financée par des capitaux français (les Rothschild et les Talabot) même avec le relais de la *Societa italiana per le strade ferrate*. Sur le même registre en Corse, dans le domaine des transports maritimes, la compagnie locale Valéry n'eut qu'un temps et la relève de la compagnie Morelli fut un échec et c'est finalement la compagnie marseillaise Fraissinet qui se tailla le monopole du marché. Partout la modernité prend le visage d'un capitalisme étranger au pays (*imprenditori forestieri* disent les Sardes). Il n'y a pas ou peu d'accumulation de capital sur place et, comme le dénonce Gramsci, l'argent qui sert au développement de la Sardaigne vient du Nord alors que les Sardes qui localement disposent de revenus les dépensent en biens de consommation ou pratiquent l'économie du bas de laine. C'est plus net encore lorsqu'il s'agit des banques qui, lorsqu'elles commencent à couvrir le territoire, Banca di Sardegna et plus tard Banca di Toscana et Banca di Napoli se contentent de drainer les capitaux locaux et de les faire fructifier sans réinvestir sur place les bénéficiaires<sup>27</sup>.

---

<sup>24</sup> Longuement commenté par G. Sotgiu, *op.cit.*, II<sup>ème</sup> partie, p. 64... Baudi de Vesme écrit à propos des Sardes : « *amano meglio un tozzo di pane senza far nulla che vivere mediante il lavoro dell'agiatezza* ». Il parle également de leur « *bassezza di carattere e mancanza di sentimenti generosi* ».

<sup>25</sup> G. Sotgiu, *Storia della Sardegna dopo l'Unita*, p.340.

<sup>26</sup> F. Pomponi, « Evolution économique et démographique de la Corse au XIX<sup>ème</sup> siècle » in *Pieve e paesi*, CNRS, Marseille, 1978.

<sup>27</sup> « *il sudetto risparmio meridionale fu pompato dallo Stato a mezzo di tassa di rendite pubbliche e buoni di tesoro per beneficiare il Nord delle disponibilita nel tesoro a mezzo i grandi banchi potente veicolo dell'economia a favore delle grande industrie del Nord* » A. Gramsci cité par R. Villari, supra.

*Haro sur l'Etat !*

L'Etat dont les carences ou la responsabilité sont mises régulièrement en cause, c'est déjà ce que l'on trouve dans la génération des premiers élus sardes du *parlamento subalpino* avec Cattaneo et plus encore avec G.B Tuveri dans les années 1860. Le premier met en cause le pouvoir piémontais qui n'avait pas le droit de s'emparer des terres soumises aux *adempri* et il présente cette action comme une acte conscient de spoliation des populations locales. Tuveri pour sa part accuse le même Etat de vouloir « dépenser le moins qu'il peut et retirer les plus grands bénéfices possibles » ajoutant que « la fusion » a produit en Sardaigne les mêmes effets que l'annexion dans le royaume de Naples<sup>28</sup>. De là cette tendance au refus de l'impôt du sang, le service militaire dans le cadre de la conscription, un signe fort, plus en Sardaigne qu'en Corse d'une résistance à l'intégration. L'on relèvera encore cette attention particulière portée à la question des emplois publics que nombre de Corses et de Sardes entendent voir réserver aux autochtones à la fois comme un droit dont les racines plongent dans les vieilles théories contractualistes et pactistes du pouvoir, particulièrement vives encore dans l'imaginaire sarde, ou comme compensation à l'absence de ressources du pays : les emplois aux « nationaux » c'était déjà l'une des *cinque domande* des Sardes en 1793 et, en Corse, sous la Révolution française, Pascal Paoli avait veillé à ce qu'il en soit ainsi. Tuveri parle de « l'incursion des Piémontais qui occupent les meilleurs emplois dans la fonction publique et cette accusation est également portée par Asproni<sup>29</sup> ». Plus tard le mécontentement sera accentué par le sentiment que l'Italie unitaire, ainsi que la France de la III<sup>ème</sup> République, ont tendance à dépenser des millions pour leurs nouvelles colonies alors qu'elles ne font rien pour leurs îles qui sont partie intégrante de la nation<sup>30</sup>.

De plus en plus l'Etat est sommé de réparer ses erreurs et de procéder à des investissements propres à rattraper le retard économique. En Corse la fin de la période que nous considérons correspond de fait à l'avènement de l'image de l'Etat-providence qui est rendu responsable de tout et qui doit faire face à tout, ce dont s'inquiètent en 1908 les rédacteurs de la commission Delanney. L'idée de mesures spéciales de rattrapage se fait jour et elle est portée en avant en Sardaigne au lendemain de l'enquête Pais par Giovanni Todde considéré comme un des pères fondateurs de l'autonomisme. C'est lui qui préconise en 1895 la première loi destinée par la concession de moyens étatiques à combler ce que plus tard en Corse aussi on appellera « le retard historique » en se réclamant d'un « droit de réparation ». Là est la racine d'un compromis qui s'installera au XX<sup>ème</sup> siècle et plus précisément au lendemain de la seconde guerre mondiale sous la forme du *Piano di Rinascita* dans le cas de la Sardaigne dont la *Cassa el Mezzogiono* sera le fer de lance<sup>31</sup>.

<sup>28</sup> Collectif, *Gian Battista Tuveri, i tempi, le idee, le opere, testi significativi*, Cagliari, 1988, p. 57.

<sup>29</sup> Cité par G. Sotgiu, *op. cit.* p. 22.

<sup>30</sup> Voir en 1897 dans le *Grido della Sardegna* Michele Spano qui écrit : « *Il governo d'Italia ha ben trovato milioni per mandare i figli nostri nell'Africa maladetta* ».

<sup>31</sup> Sur la genèse progressive d'une législation spéciale concernant la Sardaigne, Laura Pisano, art. cit. supra

Quittons le domaine des responsabilités qui nous plonge au coeur d'un débat historique toujours ouvert entre « écoles de pensée » différentes pour en revenir à des constats plus « objectifs » qui permettent de prendre la mesure de l'*arretratezza*. insulaire. On la mesure encore du point de vue de l'intégration et de la participation à la conscience nationale. Certes là encore ce n'est pas l'apanage de la Sardaigne non plus que de la Corse par rapport à d'autres régions continentales au sein des deux Etats-nations. Le beau livre de Carlo Levi *Il Cristo s'e fermato a Eboli* nous rappelle cette donnée du problème de la persistance d'un localisme entretenu au niveau des mentalités et des comportements de tous les jours. L'ouvrage de Eugen Weber sur *La fin des terroirs*, qui certes demande être soumis à la critique, met l'accent pour la France en général sur l'immatunité qui prévalait encore dans les années 1870 quant à la conscience nationale des provinciaux<sup>32</sup>. L'on citera encore cette exclamation faite à la tribune du parlement par Roberto Savarese le 13 juillet 1861 à propos du royaume de Naples : « Ne croyez pas nos orateurs, lançait-il, lorsqu'ils disent que le concept d'unité italienne est devenu prégnant et qu'il a pénétré au sein du peuple... l'Italie est une réalité dans l'esprit des gens lettrés et de la jeunesse studieuse qui constitue une minorité mais les masses sont peu sensibles à ces concepts abstraits<sup>33</sup> ». N'est ce pas dans le cas de la Corse ce que dénonçait Paoli en son temps lorsqu'il désespérait de *far l'unione* en constatant que ses compatriotes étaient dépourvus d'esprit public et qu'ils ne répondaient qu'à l'esprit de parti ! Avec les précautions qu'exige toute approche de type structuraliste, l'on ne peut pas ne pas être insensible à cette question de la permanence de comportements « archaïques » par rapport à la modernité telle que nous l'avons définie ou suggérée dans notre propos. Est-il besoin de s'étendre sur la persistance du clanisme en Corse au temps de la III<sup>ème</sup> République et sur le faible degré de politisation de ses habitants en dehors des dirigeants, chefs de parti au sens plus traditionnel que moderne du terme<sup>34</sup> ! Faut-il longuement rappeler que le passage à l'Etat-Providence a été très tôt marqué en Sardaigne comme dans l'ensemble du Sud de l'Italie par une véritable implosion des pratiques clientélares sur lesquelles la démocratie chrétienne bâtit plus tard son empire ! L'on sait que c'est ce qui compromettra en grande partie le *piano di Rinascita* transformé en manne de redistribution des deniers de l'Etat aux dépens de la modernisation de l'économie dans un intérêt collectif ! Ne nous étendons pas davantage sur les véritables ressorts de « la politique au village » qui sont d'ordre familiaux et lignagers, ce qui a eu pour effet de freiner là encore l'entrée dans la modernité. Girolamo Sotgiu citant F. Asquer dans sa monographie consacrée à la région de Cagliari évoque comment les structures sociales étaient demeurées figées dans leurs archaïsme du point de vue des rapports entre patrons et métayers : « lorsque ces derniers rencontraient leurs patrons, ils leurs baisaient les mains et les plus anciens, lorsqu'il pénétraient à l'intérieur de la maison du propriétaire avaient l'habitude de s'agenouiller à terre et de prononcer des actions de grâce<sup>35</sup> ». Nous disposons de témoignages tout aussi édifiants sur l'archaïsme des rapports sociaux en Corse dans le Sartenais encore au début

---

<sup>32</sup> Eugen Weber, *La fin des terroirs*, Paris, Fayard, 1983.

<sup>33</sup> Cité par A. Anzilotti in *Movimenti e contrasti per l'unita italiana*.

<sup>34</sup> Paul Bourde, *En Corse, l'esprit de clan*, articles parus dans le journal *Le Temps*, Paris, 1887.

<sup>35</sup> G. Sotgiu, *op. cit.*, p. 204.

au XX<sup>ème</sup> siècle. Poches de résistance au changement certes, mais elles sont loin d'être exceptionnelles : en Corse et en Sardaigne en 1914 les vieilles structures claniques ou les rapports de dépendance à connotation féodale l'emportaient encore sur une conscience politique moderne.

*Le banditisme comme force de résistance au progrès*

Ajoutons-y le banditisme, autre marque d'archaïsme qui perdure dans les deux îles, plus intensément toutefois en Sardaigne qu'en Corse, avec même une recrudescence du phénomène durant les années qui correspondent à la crise, sur fond de pratiques vendettaires, d'affrontements entre factions, d'abigeat et de *bardana* qui ne sont pas propres à la période. 221 homicides en 1894, 222 actes de rapine et agressions contre des particuliers ou les carabinieri, avec un pic de violence autour des années 1890 qui inquiète particulièrement les autorités et qui contribue à ancrer un peu plus l'image du Sarde sauvage et réfractaire à la civilisation, entendons aux valeurs dominantes. Nous ne reprendrons pas ici l'ensemble du problème qui est pourtant au coeur de la question qui nous occupe. Dans l'interprétation marxiste ou marxisante, l'on se plaît à établir une corrélation entre cette forme de violence et la conjoncture économique en la reliant en particulier à l'échec du réformisme agraire que nous avons évoqué ; l'on y voit sur le modèle de la région du Nuoro et de *banditi a Orgosolo* les effets d'une société pastorale en crise et de manière plus générale le signe de l'*arretratezza* dans lequel le pays semble s'être installé. Du point de vue sardiste le mouvement est interprété quelque peu abusivement comme une forme de résistance à l'intégration et de rejet de la domination de l'Italie unitaire, comme si le banditisme exprimait une revendication identitaire en forme de rejet contre les atteintes aux genres de vie traditionnels et aux valeurs locales. La tendance est ici à faire du délinquant un justicier qui se battrait contre diverses formes d'oppression et d'exploitation, comme c'était en partie le cas dans le royaume de Naples au moment de la difficile réalisation de l'unité<sup>36</sup>. Nous sommes là très proches de l'interprétation des *primitiv rebels* à la manière de Hobsbawn. Plus nuancée quoi que s'apparentant plus à cette seconde interprétation qu'à la première, est l'approche anthropologique qui paraît la plus convaincante et qui précisément met en lumière l'archaïsme atavique de la société sarde et ses difficultés à entrer dans la modernité. C'est ce qui est développé dans les travaux de Pigliaru portant sur la *vendetta barbaricina*<sup>37</sup> et ou dans ceux de Pira sur la *rivolta dell'oggetto*<sup>38</sup> analyses volontiers reprises plus tard par ethnologues et historiens de la Sardaigne. Il s'agit de montrer comment les Sardes, et en particulier le monde des bergers, est resté attaché à son système de valeurs reposant sur l'honneur et le code de la vendetta qui en découle. La violence vient de son incompatibilité avec les préceptes de la civilisation englobante représentée par l'Etat qui

<sup>36</sup> « *I briganti difendono la libertà e la vita dei contadini contro lo Stato, contro tutti li stati... col brigandaggio la civiltà contadina difendeva la propria natura contro l'altra civiltà che la assogetta e i contadini vedevano in loro briganti i loro eroi.* » in C. Levi, *Il Cristo s'è fermato a Eboli*, p. 623.

<sup>37</sup> Antonio Pigliaru, *Il banditismo in Sardegna*, Milano, Giuffrè, 1870.

<sup>38</sup> Michelangelo Pira, *La rivolta dell'oggetto : antropologia della Sardegna*, Roma, Giuffrè, 1978.

s'efforce de transformer les données conformément à un modèle extérieur, celui de la civilisation dominante et du contrôle social notamment sur le plan judiciaire. L'analyse vaut en partie pour la Corse où des poches de résistance de ce type existent encore, dans le Fiumorbo par exemple, durant les années 1890. L'on en vient à parler d'une sorte de culture de la violence, d'un caractère structurel en face duquel l'Etat n'a pour solution que la répression, celle des carabinieri venus en nombre du continent pour se livrer à la *caccia grossa* afin d'éradiquer le mal, une situation qui se retrouvera en Corse quelques décennies plus tard, en 1931, lors de l'expédition des gardes mobiles contre « les derniers bandits »<sup>39</sup>. Refus des lois, de la justice d'Etat, attachement au port d'armes, vengeances privées et défense du point d'honneur, fidélité à des règles ancestrales justifiant l'abigeat en Sardaigne (« Qui ne vole pas n'est pas un homme. ») et la vengeance qui va de pair avec la dignité, autant de traits qui renvoient au passé, à la tradition, à une identité inadaptée au monde moderne.

La coupure va en s'accroissant lorsqu'à la série de jugements négatifs émanant des autorités, des voyageurs, des journalistes et des enquêteurs qui font du banditisme le principal révélateur de l'archaïsme et de la sauvagerie qui entâchent encore la société sarde s'ajoute une justification qui entend s'appuyer sur les progrès de la science anthropologique (l'école de Lombroso) pour expliquer que la zona delinquente de Sardaigne correspond à une population de nature violente et criminelle. Cette interprétation raciste vulgarisée dans la presse à partir notamment des observations de Niceforo conforte l'image d'une Sardaigne arriérée que l'on désespère de voir s'engager dans la voie du progrès et de la civilisation et c'est dans cette atmosphère de discrédit et de suspicion que se termine le siècle. Choc en retour inévitable, sont alors relancées les prises de position indignées d'une partie de l'intelligentsia locale qui crie au scandale et dénonce le racisme anti-sarde en accentuant ses critiques contre l'Etat... ou contre les Piémontais (comme autrefois) présentés comme les principaux responsables. Cette situation critique est directement à l'origine de l'enquête parlementaire de Serra Païs qui se penche au chevet de la Sardaigne pour essayer de comprendre ce « mal être » et lui trouver une solution. L'enquête Delanney dans le cas de la Corse est également en grande partie connotée par cette question de la violence endémique qui le dispute au thème de la misère et du retard économique de l'île. Le temps de la première guerre mondiale, utile comme repère, ne constitue pas à proprement parler une rupture par rapport au problème qui nous a retenu et, tout au long encore du XX<sup>ème</sup> siècle, question corse et question sarde tourneront encore autour du dilemme entre archaïsme et modernité, rejet et intégration, civilisation et monde sauvage avec, en filigrane, du point de vue de l'Etat, la double solution : l'aide au

---

<sup>39</sup> F. Pomponi, *Mémorial des Corses*, tome IV p. 142.

développement économique conçu comme la condition préalable du changement des mentalités et des comportements, le moyen de faire entrer ces îles dans le monde moderne et, en même temps, des concessions faites aux spécificités locales, même si elles font quelque peu figure d'archaïsme à la faveur de statuts particuliers sur les plans institutionnel et culturel. En Sardaigne il semble que le tournant des différents *pianti di rinascita* ait réussi, en Corse le problème est encore fortement d'actualité en ces débuts du deuxième millénaire.